
VOTE PAR LE SENAT DE L'ARTICLE 1ER
DE LA LOI ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE :
LE CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE)
SE FELICITE DE LA MISE EN ŒUVRE DE SES PRECONISATIONS

Paris, le 8 novembre 2013 – L'adoption par le Sénat de l'article 1^{er} de la loi « Economie sociale et solidaire » (ESS) constitue un tournant décisif pour le développement économique des entreprises et organismes du secteur, et **vient concrétiser les préconisations formulées par le CESE dans son avis présenté en janvier dernier, « Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire ».**

Le Conseil Economique Social et Environnemental se félicite de ce premier pas vers une meilleure reconnaissance et structuration de l'ESS dans notre pays. Le CESE rappelle qu'il avait été saisi par le Premier ministre dans le cadre de la concertation engagée par le gouvernement pour préparer le projet de loi, éclairant ainsi le législateur en privilégiant la réflexion sur le temps long et en favorisant l'expression des forces vives de la nation.

L'avis « *Entreprendre autrement : l'économie sociale et solidaire* » adopté le 22 janvier dernier, rapporté par Patrick Lenancker (groupe de la coopération) et Jean-Marc Roirant (groupe des associations) au nom de la commission temporaire présidée par Christine Dupuis (groupe de l'UNSA), formulait ainsi des propositions concrètes autour de 3 axes : les perspectives pour l'ESS ; la modernisation du modèle coopératif pour faciliter la reprise d'entreprises par leurs salariés ; et le développement local de l'ESS.

C'est donc tout naturellement que le CESE a accueilli cet après-midi une conférence de presse de Benoît HAMON, ministre délégué à l'Economie sociale et solidaire et à la Consommation, ouverte par Edith ARNOULT-BRILL, vice-présidente du CESE et membre du groupe des associations.

Comme le soulignait en janvier l'avis du CESE, « *l'ESS, forte de valeurs, de pratiques et de statuts qui lui sont propres, se revendique comme une économie à part entière : ni substitutive de l'action publique et du service public, ni curative des dérives d'un modèle économique en crise, elle s'affirme comme une économie d'utilité sociale au service de l'intérêt collectif et de la cohésion sociale* ».

Retrouvez l'ensemble des travaux du Conseil Economique Social et Environnemental ici :
<http://www.lecese.fr/travaux-du-cese/travaux-publies>

Contacts presse :

Emilie HUMANN

01 44 69 54 05/ 07 77 26 24 60

emilie.humann@clai2.com

Kaéna HALOUA

01.44.69.54.14/ 07.77.26.24.59

kaena.haloua@clai2.com